

FORMULAIRE DE CANDIDATURE – LOTISSEMENT « LA VALLÉE DE L’ARZ »

- ❖ Soit par mail : urbanisme@plaudren.fr
- ❖ Soit à l'accueil de la mairie
- ❖ Soit par pli postal : 5, place de la Mairie 56420 PLAUDREN

1- IDENTITÉ

	DEMANDEUR	CO-DEMANDEUR
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Code postal – Ville		
Téléphones (Fixe et/ou Portable)		
E-mail		

- **Lieu de résidence :**
- **Lien avec Plaudren :**
 - Famille
 - Amis
 - Milieu associatif
 - Professionnel
 - Autre :
- **Logement actuel :**
 - Propriétaire
 - Locataire

2- COMPOSITION DU FOYER

- Célibataire
- Mariés
- Concubins
- Veuf(ve)
- Pacsé
- Divorcés/séparés
- Enfants : nombre

3- SITUATION PROFESSIONNELLE

	DEMANDEUR	CO-DEMANDEUR
Intitulé de la profession		
Lieu d'activité		

4- PRIMO ACCESSION (candidat(s) n'ayant jamais été propriétaire de sa résidence principale)

DEMANDEUR :

- Oui
 Non

CO-DEMANDEUR :

- Oui
 Non

5- TERRAIN

Priorités	Lots souhaités
1 ^{er}	N°
2 ^{ème}	N°
3 ^{ème}	N°

ANNEXE 1 = PLAN PERMIS D'AMÉNAGER

ANNEXE 3 = PRIX DES LOTS

6- PIÈCES JUSTIFICATIVES

Le dossier de candidature ne sera étudié que si celui-ci est composé des pièces suivantes :

- Pièce d'identité du ou des candidats en cours de validité ;
- Copie du livret de famille ;
- Le présent formulaire de candidature d'acquisition et la déclaration sur l'honneur dûment complétés et signés ;
- Une lettre de motivation non-obligatoire.

7- CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Les candidatures sont ouvertes **du 8 septembre au 15 octobre 2025 inclus**. Le dépôt des candidatures se fera par mail en priorité, par courrier ou déposer à l'accueil. La clôture des candidatures se fera quand tous les lots seront attribués. La commune informera par mail ou par courrier les candidats retenus ou non. La commune de Plaudren statuera régulièrement sur les candidatures et les attributions des lots.
- La commune entendant favoriser l'acquisition à la propriété mais aussi la mixité sociale et le renouvellement de la population, les personnes physiques comme les personnes morales pourront construire leur résidence d'un seul logement.

- L'acquisition par les candidats sera limitée à un lot.
- La commune de Plaudren souhaite favoriser la mixité sociale en permettant l'accès à la propriété pour les primo-accédants, les jeunes ménages et les personnes âgées.
- Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

8- **RÉSERVATION**

- Toutes démarches relatives à la signature de la promesse authentique de vente devront être réalisées auprès de la mairie.
- **Modalités et durée de réservation** : pour réserver le terrain, le candidat devra renvoyer le présent dossier de candidature dûment complété et signé. La réservation aura une validité d'une durée de 1 mois, à compter de la date d'information par la commune de la prise en compte effective de la réservation.
- **Démarches à entreprendre et justifications** : les réservataires devront entamer toutes les démarches nécessaires à la constitution de leur projet (solutions de financement, définition du projet, préparation du permis de construire ou d'un certificat d'urbanisme opérationnel...).
- **Indemnité d'immobilisation** : Une indemnité d'immobilisation sera demandée au candidat, d'un montant de 5% du prix TTC de l'acquisition, versée au notaire de la Commune sur un compte ouvert auprès de la caisse des dépôts et consignation au nom du futur acquéreur. Si la vente devient effective, cette indemnité s'imputera sur la somme à régler. Dans le cas où le candidat renoncerait à acheter ou ne manifesterait pas son acceptation dans le délai d'option, l'indemnité restera acquise à la commune à titre de dédommagement.

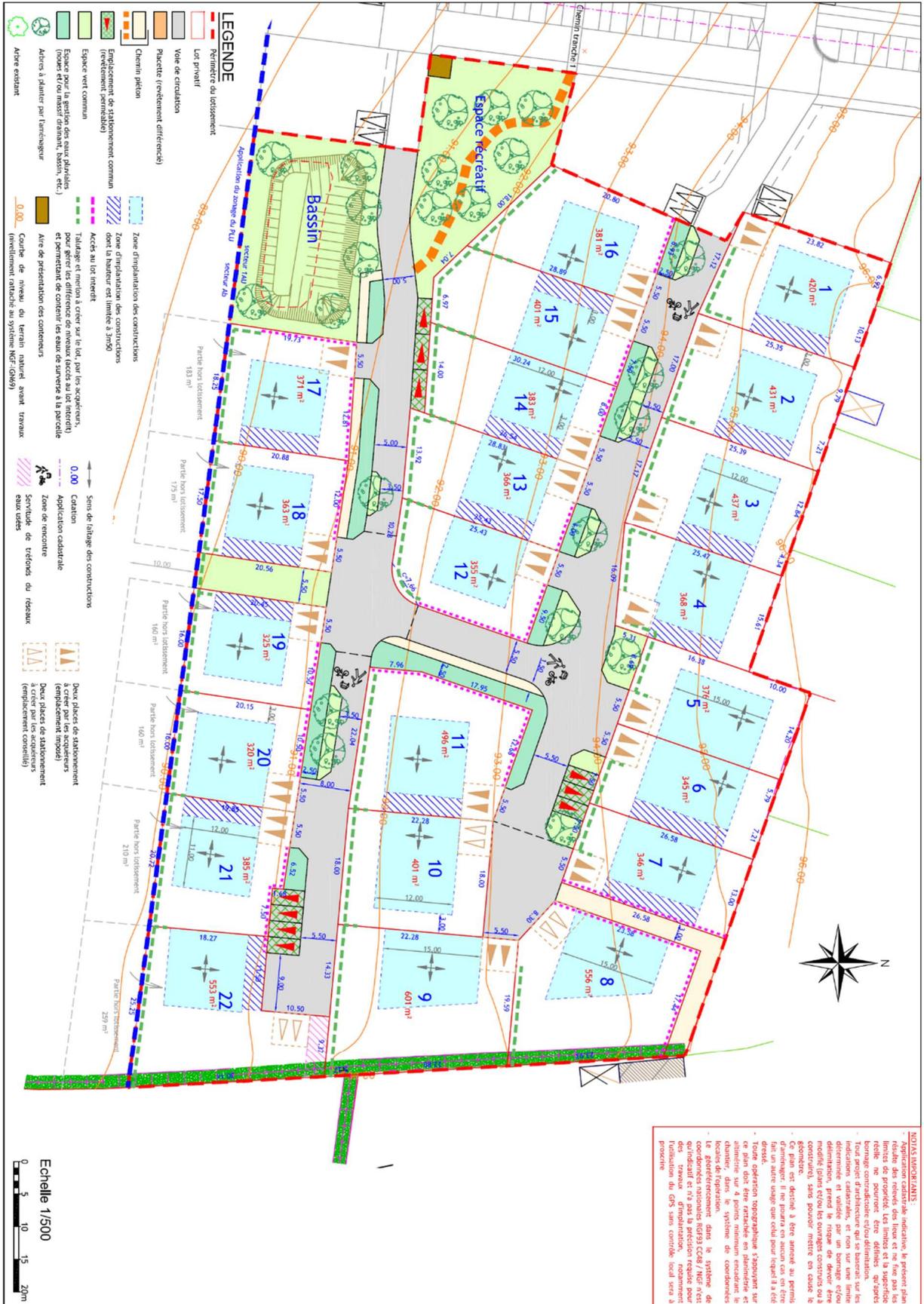
Les candidats s'engagent à avoir pris connaissance du cahier des charges, du plan de composition et du règlement du permis d'aménager, et de la délibération du conseil municipal en annexes.

9- **ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

- Les lots proposés à la vente sont **viabilisés**, à savoir pourvus des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales, lignes de téléphone et d'alimentation électrique suivant le plan des réseaux du permis d'aménager. **Les branchements définitifs restent à la charge des acquéreurs.** Chaque lot sera **borné**.
- Seulement les lots 17 à 22 seront dépourvus d'attente pour les eaux pluviales.
- En cas de non-respect de l'une ou plusieurs de nos clauses, la vente sera révoquée et le terrain reviendra de plein droit à la commune après mise en demeure préalable à l'acquéreur. Les divers frais payés par l'acquéreur resteront à sa charge.

Les informations recueillies par la Commune de Plaudren font l'objet d'un traitement relevant d'une mission d'intérêt public, destiné à la gestion des candidatures et réservations de lots du lotissement « La Vallée de l'Arz – tranche 2 ». Elles seront conservées pendant toute la durée d'instruction des dossiers, puis archivées conformément aux règles applicables aux archives publiques. Le destinataire est le Service Urbanisme/Accueil auprès de qui vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, et de limitation. Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données dpd@cdg56.fr ou écrire au Maire à l'adresse postale de la mairie, et recourir à la CNIL ultérieurement si les réponses préalables ne vous sont pas suffisantes.

ANNEXE 1 - PLAN DE COMPOSITION PERMIS D'AMÉNAGER



ANNEXE 2 – DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Le (ou les) candidat(s) déclare(nt): (cocher les cases)

- Faire acte de candidature à l'acquisition d'un terrain communal sur Plaudren,
- Avoir pris connaissance des conditions d'attribution de réservation des lots,
- Avoir pris connaissance, sur le site Internet de la commune (<https://www.plaudren.fr>), du plan de composition, du règlement du lotissement « La Vallée de l'Arz » Tranche 2 et s'engager à les accepter et les respecter,
- S'engager, s'il (ou s'ils) doit(vent) renoncer, à prévenir la municipalité dans les meilleurs délais,
- Certifier sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire de candidature.

Fait à, Le

Nom(s)

Signature(s)

TOUTE FAUSSE DÉCLARATION EST PASSIBLE D'UN REJET DU DOSSIER.

RÉSERVÉ À LA COMMUNE DE PLAUDREN

Date	Complétude du dossier	<input type="checkbox"/> Complet <input type="checkbox"/> Incomplet :	SIGNATURE ADJOINT D'URBANISME
Date	Attribution du lot	<input type="checkbox"/> Oui : N° <input type="checkbox"/> Non : pour quel motif ?	SIGNATURE ADJOINT D'URBANISME

Les informations recueillies par la Commune de Plaudren font l'objet d'un traitement relevant d'une mission d'intérêt public, destiné à la gestion des candidatures et réservations de lots du lotissement « La Vallée de l'Arz – tranche 2 ». Elles seront conservées pendant toute la durée d'instruction des dossiers, puis archivées conformément aux règles applicables aux archives publiques. Le destinataire est le Service Urbanisme/Accueil auprès de qui vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, et de limitation. Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données dpg@cdg56.fr ou écrire au Maire à l'adresse postale de la mairie, et recourir à la CNIL ultérieurement si les réponses préalables ne vous sont pas suffisantes.